

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.  
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.  
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.  
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

---

**Secrétaire de séance** : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES RUE DE LA CROISSETTE À AIRE-SUR-LA-LYS EN VUE DU PROJET D'EXTENSION DE LA DÉFENSE INCENDIE COMMUNALE.**

---

**2025-12-N° 21**

Les parcelles de terrain non bâti, cadastrées BN n° 50 p3 et BN n° 178 p2, d'une superficie totale de 442 m<sup>2</sup>, sises Rue de la Croisette à AIRE-SUR-LA-LYS, propriété de Madame ROBILLARD Line, sont à vendre à l'euro symbolique.

**CONSIDERANT** le projet d'extension de la défense incendie communale, et compte tenu de l'opportunité que représente l'acquisition de ces parcelles pour la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS (bande de 4m de large le long de la voirie existante) ;

**VU** l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

**VU** l'inscription au Budget primitif de 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 - D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles de terrain non bâti, cadastrées BN n° 50 p3 et BN n° 178 p2, d'une superficie totale de 442 m<sup>2</sup>, sises Rue de la Croisette à AIRE-SUR-LA-LYS, pour l'euro symbolique (**un euro T.T.C.**), à Madame ROBILLARD Line, conformément au plan (bande matérialisée en vert) ;

**ARTICLE 2 - DE DESIGNER** Me ROPITAL - Notaire 35 rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant ;

**ARTICLE 3 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

